

**COMMUNIQUE DE L'INSEED : L'INFLATION AU TOGO EN MARS 2026**

**En mars 2026, le taux d'inflation s'est établi à 0,1% tout comme en février 2026, en conformité avec le critère de convergence de l'UEMOA relatif à l'inflation .**

Le taux d'inflation s'est établi à 0,1% en mars 2026 tout comme le mois précédent. Cette constance est la résultante de la quasi-stabilité constatée sur plusieurs mois du niveau général des prix des biens et services consommés par les ménages.

Le taux d'inflation est l'un des critères de convergence de premier rang pour la surveillance multilatérale en vue d'assurer la stabilité macroéconomique au sein de l'UEMOA. **Ce critère contraint tous les Etats membres de l'UEMOA à mener des politiques judicieuses pour maîtriser ce taux afin de le maintenir en dessous de 3% chaque année. Son respect permet d'éviter la dégradation de la valeur de la monnaie et la flambée des prix afin de protéger les populations contre les risques de vulnérabilité en préservant leur pouvoir d'achat.**

Au Togo, le taux d'inflation reste contenu en dessous du seuil régional des 3%, depuis décembre 2024. En effet, en mars 2026, le taux d'inflation au Togo s'est établi à 0,1% tout comme en février 2026, confirmant ainsi la tendance baissière amorcée depuis décembre 2024, où il s'élevait à 2,9 %.

Malgré un contexte international particulièrement incertain marqué par la superposition de multiples crises, la maîtrise de l'inflation observée sur les deux dernières années témoigne de l'efficacité des politiques et actions mises en œuvre par le gouvernement togolais, sous le leadership du Président du Conseil, pour assurer la stabilité macroéconomique et préserver le pouvoir d'achat des populations. Parmi les mesures prises figurent notamment **le soutien à la production agricole, les politiques de stabilisation des prix des biens de grande consommation, les allègements fiscaux et des appuis ciblés aux ménages, etc.**

Les produits ayant connu une baisse de leur prix en moyenne annuelle (variation entre la moyenne d'avril 2025 à mars 2026 par rapport à la moyenne d'avril 2024 à mars 2025) sont entre autres : «Piment rouge sec» (-28,3%) ; «Pistache (communément appelé sésame ou goussi)» (-26,2%) ; «Sel de cuisine gros cristaux» (-25,5%) ; «Maïs blanc séché en grains crus vendu au grand bol» (-24,4%) ; «Gombo frais» (-24,2%) ; «Citrons» (-23,5%) ; «Avocat» (-22,7%) ; «Salade verte locale (laitue)» (-22,6%) ; «Mangue greffée» (-22,1%) ; «Sorgho en grains crus vendu au bol» (-21,8%) ; «Haricots rouges secs» (-21,6%) ; «Oignon frais rond» (-21,4%) ; «Niébé (haricots blancs sec commun)» (-20,9%) ; «Piment rouge frais» (-20,9%) ; «Feuille de haricot» (-20,9%) ; «Viande fraîche de porc au kg» (-20,8%) ; «Piment rouge sec en poudre» (-20,0%) ; «Haricot vert» (-19,7%) ; «Cola fraîche» (-18,9%) ; «Oranges ordinaires» (-18,8%) ; «Pommes de terre» (-18,4%) ; «Mil en grains crus vendu au bol» (-17,7%) ; «Pâte de maïs fermenté (mawoè)» (-17,6%) ; «Adémè» (-15,0%) ; «Beignet du haricot (gawou)» (-14,9%) ; «Gboma» (-12,4%) ; «Potasse (akanhoun)» (-11,9%) ; «Kéké» (-11,8%) ; «Croissant sans beurre» (-11,5%) ; «Gari (farine de manioc)» (-11,0%) ; «Manioc frais (agbéli)» (-11,0%) ; «Carottes» (-11,0%) ; «Noix de palme (décou)» (-10,9%) ; «Choux vert» (-10,6%) ; «Poisson salé fermenté (lanhoinhoin)» (-10,3%) ; «Ananas frais» (-10,2%) ; «Riz importé longs grains vendu au bol» (-10,1%) ; «Riz local longs grains vendu

au bol» (-9,2%) ; «Pâte d'arachide» (-9,1%) ; «Aubergine locale» (-8,9%) ; «Jus de bissape» (-8,9%) ; «Doèvi fumé (anchois)» (-8,7%) ; «Botokoin» (-8,0%) ; «Poulet vivant de chair» (-6,9%) ; «Piment vert (Gboyébessé)» (-6,8%) ; «Ablo» (-5,9%) ; «Doèvi séché (anchois)» (-5,6%) ; «Betterave» (-5,4%) ; «Tomates rondes (pomme) locales» (-5,4%) ; «Dorade rose réfrigérée (sika-sika moumou)» (-4,5%) ; «Arachide décortiquée crue» (-3,9%) ; «Riz importé brisé vendu au bol» (-3,7%) ; «Patate douce fraîche» (-3,6%) ; «Charbon de bois» (-1,8%).

Les principaux produits ayant connu une augmentation de leur prix en moyenne annuelle (variation entre la moyenne d'avril 2025 à mars 2026 par rapport à la moyenne d'avril 2024 à mars 2025) sont entre autres : «Gingembre frais» (+130,6%) ; «Bois de chauffe» (+121,3%) ; «Mandarine» (+54,5%) ; «Pamplemousse» (+46,4%) ; «Côtelette d'agneau» (+31,1%) ; «Crevettes fraîches (bolou moumou)» (+29,1%) ; «Huile de palme traditionnelle (zomi)» (+27,2%) ; «Crabes frais (aglanvi moumou)» (+20,3%) ; «Noix de coco sec» (+18,7%) ; «Banane plantain mûre» (+18,5%) ; «Akpan» (+16,3%) ; «Côtelette de porc» (+12,9%) ; «Huile végétale de graine de coton» (+11,4%) ; «Doèvi frit» (+8,6%) ; «Viande de boeuf sans os au kg» (+8,0%) ; «Cure-dents (brosse à dents végétale)» (+7,7%) ; «Bananes douces» (+7,5%) ; «Viande de boeuf avec os au kg» (+7,5%) ; «Saloumon fumé» (+7,0%) ; «Akpala fumé (chinchard)» (+6,6%) ; «Viande fraîche de chèvre au kg» (+6,5%) ; «Poulet congelé importé» (+4,4%) ; «Poulet local vivant» (+4,0%) ; «Pintade locale vivante» (+4,0%) ; «Ailes de poulet congelé» (+3,9%) ; «Coq vivant local» (+3,7%) ; «Sardinelles fumées (adiadoè)» (+3,7%) ; «Viande fraîche de mouton au kg» (+3,1%) ; «Chinchard réfrigéré (akpala moumou)» (+2,9%) ; «Tripes et abats de bœuf au kg» (+1,9%) ; «Chips de plantains» (+1,9%) ; «Manioc râpé (agbélima)» (+1,5%) ; «Ignose» (+0,9%).

+++++

### Rappel méthodologique :

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), permet de capter l'évolution des prix à la consommation. Il est élaboré et publié chaque mois à partir d'une méthodologie harmonisée pour les huit pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont notre pays le Togo. Cette méthodologie intègre aussi bien les prix relevés dans le milieu urbain que rural et sa couverture est nationale. Le taux d'inflation est calculé en faisant le rapport de la moyenne des indices des douze derniers mois sur la moyenne des indices des douze mois qui les précèdent. Il résulte de 24 mois d'observation des prix à la consommation.

Les deux indicateurs sont mensuellement produits et publiés par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED).

### Variation du niveau général des prix entre février 2026 et mars 2026

La quasi-stabilité de l'inflation entre février et mars 2026 a été légèrement affectée par la diminution de l'offre des produits agricoles vivriers, la hausse de la demande liée aux fêtes de fin d'année et l'effet Ramadan qui ont engendré un renchérissement de 0,9% du niveau général des prix entre ces deux mois.

Les produits ayant le plus contribué au renchérissement du niveau général des prix en février 2026 sont entre autres : «Piment vert (gboyébessé)» (+96,7%) ; «Gingembre frais» (+16,7%) ; «Mangues ordinaires» (+31,1%) ; «Oranges ordinaires» (+8,0%) ; «Tomates ovales locales» (+45,2%) ; «Ignose pour fufou (karachi)» (+6,4%) ; «Ignose» (+3,0%) ; «Plat de riz-haricot (ayimolou)» (+5,2%) ; «Bouillie de céréale sucrée» (+4,0%) ; «Riz + sauce viande» (+4,0%) ; «Plat de haricot + gari» (+3,9%) ; «Riz + sauce poisson» (+3,8%) ; «Plat de fufu + sauce viande» (+3,2%) ; «Plat de hokoumé + sauce poisson (1 plat)» (+3,9%) ; «Plat de fufu + sauce poisson» (+2,1%) ; «Bois de chauffe» (+7,6%) ; «Essence super de rue» (+1,5%).

**Tableau 1: Evolution du niveau général des prix et du taux d'inflation au Togo**

Mois	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-2025	Janv-26	Fév-26	mars-26
<b>Inflation</b>	2,8%	2,7%	2,5%	2,2%	1,9%	1,5%	1,1%	0,8%	0,6%	0,5%	0,4%	0,2%	0,1%	0,1%
<b>IHPC</b>	103,2	102,8	103,8	104,6	106,1	105,0	103,8	102,0	101,3	101,9	102,2	102,8	103,6	104,5

Source : INSEED, IHPC mars 2026